



Commission Régionale d'Outre-Mer

SAISON 2021 / 2022

PROCÈS-VERBAL N° 15

Réunion du mercredi 26 Janvier 2022 en visioconférence

Présents : MM. Paul MERT - Michel ESCHYLLE - Lucien SIBA - Hugues DEFREL (C.R.A.) - Thierry LAVOL - Willy RANGUIN - Rosan ROYAN (Comité Directeur) - Karil POLYGONE

24284461 : THORIGNY FC / OUTRE MER ACS du 16/02/2022

Courriel du club de la THORIGNY FC demandant de décaler la rencontre au 02/02/2022 à 20h30.

Accord de OUTRE MER ACS.

Accord de la Commission.

8^{èmes} de finale :

- 24284461 : THORIGNY FC / OUTRE MER ACS
- 24284462 : ASPTT CHAMPIGNY / ST DENIS RC
- 24284464 : AMICALE TAP DOM TOM / REUNIONNAISE DE LA VALLEE ORGE
- 24284465 : BANN'ZANMI / ULTRA MARINE VITRY
- 24284466 : VILLEPINTE FLAMBOYANT / VILLEMOMBLE SPORTS
- 24284467 : GRANDE VIGIE FC / KOPP 97
- 24284468 : ANTILLES FC PARIS / VILLEPARISIS USM
- 24284500 : AMICALE ANTILLAISE DU 93 / ST GENEVIEVE ASL

Les 8èmes de finale sont à jouer au plus tard le 16/02/2022.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date butoir en transmettant leur accord écrit à la Commission.

La Commission demande aux clubs souhaitant accueillir les deux demies finales de la Coupe Inter-Dom de se manifester auprès de la Commission à l'adresse mail suivante : competitions@paris-idf.fff.fr

Un arbitre sera désigné à la charge des 2 clubs.

Calendrier de la Coupe Inter-Dom :

- **1/8^{èmes} de finale : mercredi 16 février 2022**
- **1/4 de finale : mercredi 30 mars 2022**
- **1/2 finale : mercredi 13 avril 2022**
- **Finale : jeudi 26 mai 2022 (ascension)**